

## Coronavirus et déchets : de bonnes pratiques à adopter au quotidien

**Puis-je encore jeter mes mouchoirs à la poubelle ? Que faire si ma déchèterie est fermée ? Où puis-je déposer mon PET ou mon verre ? Je déménage : comment me débarrasser de mes vieux meubles ? Sur la base des dernières recommandations de la Confédération, Vadec SA souhaite informer les ménages neuchâtelois des quelques bonnes pratiques pour gérer ses déchets du quotidien, du plus petit au plus encombrant, durant la crise du coronavirus.**

Pour enrayer autant que possible la propagation du Covid-19, la Confédération vient en effet d'émettre, à l'intention des cantons, un certain nombre de recommandations en matière d'élimination des déchets. Celles-ci répondent à plusieurs questions que se pose la population, confrontée depuis plusieurs jours à la fermeture des commerces, mais aussi de certaines déchèteries, et qui se trouve peut-être limitée dans ses déplacements.

Sur la base de ces recommandations, et en collaboration avec les communes et les exploitants des déchèteries sur le territoire du canton de Neuchâtel, la société Vadec SA souhaite informer les Neuchâteloises et les Neuchâtelois des bonnes pratiques durant cette période de crise.

- **Placer les masques, mouchoirs et autres articles hygiéniques dans des petits sacs en plastique fermés**, qui sont ensuite mis dans les sacs à poubelle (sacNEVa et autres sacs pour le Val-de-Travers);
- **Renoncer au tri usuel** (PET, alu/fer blanc, papier, déchets verts, ...), pour les ménages dans lesquels se trouvent des personnes **atteintes par le virus ou en quarantaine**;
- **Stocker chez soi les petits déchets** qui peuvent l'être facilement en vue d'une évacuation ultérieure (piles, déchets spéciaux, appareils électriques, ...);
- Utiliser les infrastructures existantes des **centres commerciaux pour le PET** et les flaconnages en plastique;
- Utiliser les **écopoints communaux** pour les déchets de type **verre, alu/fer blanc, papier et carton** (si disponible dans votre commune). La liste des déchets collectés aux écopoints de chaque commune est indiquée sur la version papier du MEMODéchets envoyé en fin d'année 2019 ou sur le site internet ([www.memodechets.ch](http://www.memodechets.ch)).
- Dans les communes où les déchèteries sont fermées, recourir en priorité aux services d'une **entreprise privée** de collecte de déchets ou appeler le **numéro info déchets Arc jurassien 0842 012 012** (du lundi au vendredi, 7h30-12h00 et 13h30-17h00) pour les ménages qui auraient une **grande quantité de déchets encombrants** à évacuer liée à un déménagement ou autre évènement particulier.

Ces recommandations seront adaptées en cas de renforcement des directives de la Confédération et selon l'évolution de la situation. Vadec et les communes du canton de Neuchâtel remercient l'ensemble de la population de sa collaboration active et comptent sur le respect de ces recommandations pour parvenir, ensemble, à limiter l'impact du Covid-19 dans notre région.